



## Le Dixain de l'Abbé Rochon

Exposé fait devant la SSN en octobre 2009  
par **Philippe Bouchet**

Le dixain dit « de Rochon » est un essai révolutionnaire qui a été frappé à Lyon.

Mon attention a été attirée par un dixain présentant, outre une faute dans la titulature de l'avvers, une fleur de tournesol à la place de la fleur de lis habituelle.

L'étude de la vingtaine d'exemplaires que l'on peut trouver sur Internet montre qu'il existe un autre dixain présentant la même particularité. Une étude attentive des pièces fait apparaître des différences notables pour ce monnayage.

Pour expliquer cela, il faut se replacer en 1791.

Tout d'abord, il faut expliquer le rôle de l'Abbé Rochon dans le système monétaire royal. Conservateur du Cabinet de Physique et d'Optique du Roi Louis XVI, il est aussi Commissaire Général des Monnaies. A ce titre, il se trouve confronté au problème de la fabrication des monnaies divisionnaires dont la France a besoin en grande quantité, vu que les assignats émis ne répondaient pas aux besoins de la population.

Les assignats qui étaient des sortes d'hypothèques sur les biens nationaux étaient surtout, dans les premières émissions, de très fortes valeurs, de sorte qu'ils ne pouvaient pas être utilisés pour les petites transactions journalières. Or, il existait à cette période, une pénurie importante de petit numéraire.

L'Assemblée Nationale s'émut rapidement de la situation; le 7 Janvier 1791, J.P. Saurine, membre du Comité des Monnaies, fit un important discours concernant les monnaies, l'adoption du système décimal, etc ... discours dans lequel il donne l'une des raisons de l'absence de petits numéraires :

*«Il y avait en circulation à cette époque un très grand nombre de pièces dont l'empreinte est effacée et qui cependant sont reçues comme les autres, les billonneurs et les étrangers en profitent pour introduire des pièces en apparence semblable, qui sont d'un titre plus bas ...qui ont plus de cuivre que d'argent, qui souvent ne valent que la moitié ou moins encore. Il y en a qui font entièrement fausses, qui ne font que du cuivre blanchi. Il en est, et en grande quantité, qui se multiplient chaque jour. Ainsi des pièces de 6 sols qui sont faites de petites lames fort minces et sans empreinte, ne valent absolument rien, car elles ne contiendraient qu'environ 2 sols d'argent, si elles étaient de ce métal. On les appelle communément pièces du châtelet, parce que les prisonniers s'amusent à les fabriquer, à l'imitation des anglais & autres.*

*Les billonneurs trouvent même leur compte à introduire des pièces au véritable titre, sans empreinte, en les affaiblissant de poids, comme celles qui sont vieilles et effacées. Vous sentez quelle gêne, quelles entraves, quelles difficultés doivent en résulter dans le commerce et dans l'usage ordinaire de la vie, sans compter l'embarras plus grand encore qui nous attend, qui grossit comme un orage sur nos têtes, pour éclater au temps où le mal, parvenu à son comble, forcera à une refonte entière et subite. Il est certain que les billonneurs et les étrangers gagnent beaucoup à faire leur métier, à fondre nos pièces neuves pour leur en substituer d'autres en plus grand nombre et de moindre valeur. C'en est nous soutirant les pièces neuves qu'ils se donnent plus de facilité à introduire les leurs, par l'espèce de disette et de besoin qu'ils font naître.»*

En conséquence, dès que de nouvelles monnaies étaient frappées, elles disparaissaient rapidement de la circulation.

*« Une seconde cause de la rareté du numéraire est la défaveur dans la balance du commerce, le désavantage du change, qui résulte de ce que, depuis deux ans, par l'effet des fausses opérations du gouvernement, notre industrie languit, notre commerce d'extraction a diminué et que nous achetons à l'étranger plus que nous ne lui vendons, ce qui nous enlève journellement, pour solder cet excédant une plus ou moins grande quantité d'espèces. »*

Monsieur Millet de Mureau, député de Toulon, dans la séance du 20 Juin 1791 prend acte du décret décidant de la fabrication d'assignats de 5 livres mais il indique que cela ne résoudra pas le problème posé par les petites transactions qui intéressent directement la population et que la décision de fabriquer de la petite monnaie de cuivre se heurte à une difficulté majeure: l'absence de stock suffisant de cuivre dans le pays, accentuée par des utilisations particulières comme la fabrication des boutons des gardes nationaux, d'où, la nécessité d'acheter le cuivre à l'étranger alors que nous n'avons pas d'argent.

*« La France ne possède qu'une feule mine en activité et d'un bon rapport de ce métal; c'est celle de Cimbel près de Lyon. Il est bien impossible que cette mine puisse subvenir à une fourniture de cette importance. Il faut donc avoir recours à l'étranger; si vous tirez de chez lui pour la fabrication de 10 millions seulement, si ce métal reste au prix de 22 sols la livre et enfin si vous allez vous déterminer à une fabrication pareille de la monnaie actuelle de cuivre, d'après même toutes ces hypothèses, il en résulterait que pour faire vingt millions (de livres) d'espèces, il vous faudrait 9 millions 523 mille 809 livres pesant de matière laquelle vous coûterait en écus à l'étranger environ 10 millions 476 mille 189 livres. Jugez de l'augmentation de cette somme si, comme vous devez le croire, la matière augmente et si, comme je ne puis en douter, vous vous déterminez à ne pas laissez fabriquer plus longtemps une monnaie qui ne présente qu'à peu près la moitié de sa valeur intrinsèque. L'importance de cette réflexion, Messieurs, ne doit pas échapper à votre sagesse. »*

D'où la proposition de fabriquer la petite monnaie en métal de cloche. L'Abbé Rochon de l'Académie des Sciences, Membre de la Commission des Monnaies, bien connu des collectionneurs pour ses essais en métal de cloche, présente devant le Comité des Monnaies de l'Assemblée Nationale un important mémoire:

*«Des avantages qui peuvent résulter de la conversion du métal de cloche en monnaie moulée pour faciliter l'échange de petits assignats»*

Il reprend les arguments de Millet de Mureau et propose lui aussi, l'utilisation du métal de cloche et pour en montrer la possibilité, il a fait fabriquer des essais de frappe.

Comme à cette époque, l'adoption du système décimal était à l'ordre du jour et qu'il y était favorable, il réalise des pièces de vingt-quatre deniers qu'il nomme dixains.

Suite au décret du 25 août 1791 lui donnant 'autorisation de faire réaliser des essais de frappe en métal de cloche, l'Abbé Rochon s'adresse à 3 fondeurs lyonnais nommés Matthieu, Mercié et Mouterde et se présentant sous l'appellation : « Les artistes réunis ». Ils lui avaient fait parvenir une série de médailles frappées à l'effigie de Mirabeau, pour qu'ils les distribuent aux membres influents de la Commission des Monnaies. C'est tout naturellement qu'il s'adresse à eux pour réaliser ce travail.

Mazard recense dix variantes réparties en trois modules différents.

- La première série rassemble les dixains au module de 34 millimètres.

Le premier (M.196) est en métal de cloche avec une tranche en creux avec la mention : LA NATION ET LE ROI entourés de deux fleurons



Dixain en métal de cloche.  
Le 7 est doublé. La fleur est un lis

Suivent des essais :  
en bronze (M 197),



dixain en bronze à forte teneur en cuivre. Coin avec le 7 doublé

en cuivre (M198),



Dixain en cuivre.  
Le double 7 est encore visible La fleur de lis est encore complète  
Il s'agit d'une frappe avec un coin assez usé

en étain (M 199), et fer (M 200) avec la **tranche lisse**.

Toujours au module de 34 mm apparaît une frappe postérieure avec la **tranche lisse** (M 201)

La seconde série correspond aux exemplaires dont le module est de 28 mm avec la **tranche lisse** en métal de cloche (M 202) et en cuivre (M 203).

La troisième série au module de 24 mm comporte deux exemplaires en métal de cloche (M 204) et en cuivre (M 205)

A partir de ce recensement nous allons essayer de donner une explication aux diverses variantes rencontrées au type M 201.

Pour montrer le résultat de ses essais, l'Abbé Rochon va distribuer à chacun des membres de l'Assemblée Constituante l'essai avec la tranche inscrite et les essais en différent métal (bronze, cuivre, étain et fer). On peut alors estimer que le premier tirage a dû être de l'ordre de cinq cents à mille séries pour justifier le montant de la facture de plus de mille livres envoyée par les « artistes lyonnais ». Ces exemplaires ont été conservés en partie par leurs propriétaires et ceux que l'on trouve sont la plus part du temps en excellent état. Comme ils correspondaient au double sol de 24 deniers (dixain de la livre de 240 deniers), leur poids devait être proche de 24,47 grammes. Il n'est pas interdit de penser que certains d'entre eux ont été par la suite mis en circulation.

Pendant le dernier trimestre 1791 et le premier de 1792, les Graveurs réunis, Mathieu, Mercié et Mouterde attendent avec impatience le règlement de leur travail. Comme sœur Anne, ils ne voient rien venir !

Dans une ville en pleine effervescence royaliste, il n'y avait pas trop de contrôle sur les frappes de monnaies. Comme ce dixain avait été officiellement commandé, il n'y avait qu'un petit pas à faire pour en frapper plus que l'exigeait la commande. Le métal de cloche était presque cadeau et le bénéfice compensait largement les dépenses occasionnées par cette frappe. Cerise sur le gâteau, l'Assemblée Constituante va leur payer la frappe de la monnaie plus d'un an après, évidemment en bons assignats, dévalués de plus de 30%.

Dans la tourmente on va retrouver le dixain au tournesol avec une connotation anti-royaliste



Puis un apocryphe faux pour servir, si tenté que les autres ne le soient pas

